

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/07

OBJET : Ressources Humaines : Budget Primitif 2009.

RÉSUMÉ : Les crédits présentés sont principalement constitués des frais de personnel. La masse salariale représente en effet plus de 95 % des crédits sollicités en dépenses de fonctionnement au titre du budget primitif 2009. Le montant total des crédits proposés s'élève, en dépenses, à 173,2 M €, présentant une augmentation de 12,9 % par rapport aux crédits de paiement inscrits en 2008. Cet accroissement est principalement dû aux dépenses générées, en matière de frais de personnel, par la réintégration dans le budget général des dépenses des personnels affectés dans les laboratoires, ainsi que par le processus de décentralisation, qui continue d'accroître les effectifs départementaux.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes suivants :

- A - Masse salariale (164 791 770 €),
- B - Action sociale en faveur du personnel (fonctionnement = 4 406 970 € - Investissement = 488 179 €),
- C - Formation (1 594 950 €),
- D - Frais de déplacement (1 847 860 €)
- E - Vacataires DGA Solidarité (122 300 €)

L'enveloppe budgétaire sollicitée en dépenses, pour l'ensemble de ces programmes, s'élève à 172 763 850 € en fonctionnement et à 488 179 € en investissement.

En recette, un montant de 2 618 220 € est proposé en fonctionnement et un total de 195 965 € en investissement.

A) MASSE SALARIALE

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Masse salariale / Action sociale	45 642 620
Masse salariale / Administration Générale Personnel	24 079 750
Masse salariale / Aménagement – Environnement	6 764 460
Masse salariale / Culture, sports	8 500 750
Masse salariale / Développement Economique	224 330
Masse salariale / Enseignement	41 228 850
Masse salariale / Prévention Médico-sociale	14 665 930
Masse salariale / Réseaux –Infrastructures	20 225 790
Masse salariale / Transports	1 067 990
Masse salariale / Groupes d'Elus	481 200
Masse salariale / Conseillers Généraux	1 909 600
Masse salariale / Titres annulés	500
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	164 791 770

Les opérations relevant de ce programme concernent principalement les rémunérations et les charges sociales relatives aux agents départementaux, ainsi que les indemnités et les charges sociales relatives aux élus.

Les crédits prévus au budget primitif 2009 en matière de frais de personnel tiennent compte à la fois de l'activité normale des services, de diverses mesures adoptées en 2008 dont l'impact financier se traduit en année pleine sur 2009, ainsi que du coût des mesures nouvelles proposées au BP 2009. Il s'agit :

- de l'avancement de carrière des personnels ;
- de l'augmentation prévisionnelle de la valeur du point d'indice majoré en 2009, ainsi que de l'effet en année pleine des augmentations intervenues en mars et octobre 2008 ;
- de la progression du nombre d'agents de la collectivité.

Au titre des mesures nouvelles, les inscriptions de crédits proposées comprennent :

- le financement des emplois créés au BP 2009, hors décentralisation. Une enveloppe, d'un montant de 249 700 €, permettra de financer les emplois créés pour renforcer les services départementaux en particulier dans le domaine de l'action sociale (mise en place du nouveau schéma départemental du service social) ;
- la révision du régime indemnitaire. La revalorisation de la Prime de Service et de Rendement versée aux techniciens et contrôleurs de travaux territoriaux, la mise en place de l'Indemnité de Fonction et de Résultat pour les administrateurs ainsi que la mise en place d'un dispositif global d'astreinte ont été estimées à 203 100 € pour 2009. La revalorisation du régime indemnitaire attribué à l'ensemble des agents ATTEE, et en particulier à ceux occupant des fonctions de cuisinier, a été évaluée, quant à elle, à 1 142 100 €, et touche un effectif de près de 950 personnes;
- la réintégration, dans le budget général, des dépenses relatives aux laboratoires, imputées depuis plusieurs années sur un budget annexe. Estimée au total à 2 985 220 €, cette mesure touche tous les programmes gérés par la Direction des Ressources Humaines, et en particulier celui de la masse salariale à hauteur de 2 925 050 €.

A ces dépenses, s'ajoutent les frais de personnel générés par les mesures de décentralisation, dans le cadre des transferts de compétences relatifs aux personnels des collèges et aux agents de la Direction Départementale de l'Equipeement. Ainsi, sont prévus, dans le cadre du budget primitif 2009 :

- les frais de personnel des Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement. En novembre dernier, 980 agents, transférés des services de l'Education Nationale ou recrutés directement par la collectivité, étaient rémunérés par le Conseil général de Seine-et-Marne. En janvier 2009, 200 nouveaux agents étaient attendus. Pour l'ensemble de ces personnels, un montant de 33 618 500 € a été prévu au BP 2009 en matière de masse salariale. Une partie de cette enveloppe devra être compensée par l'Etat au titre des transferts de personnels ;
- la création, au BP 2009, de 7 emplois d'ATTEE (95 400 €) affectés dans les établissements sous dotés en effectifs ou devant faire face à des extensions de surface ;
- la rémunération des personnels transférés de la DDE en 2008 ou accueillis à compter de janvier 2009, soit près de 300 agents. Prévue à hauteur de 11 080 000 €, cette dépense devra être compensée par l'Etat dans le cadre des transferts de personnels ;
- les heures supplémentaires versées aux agents relevant de la DDE et mis à disposition des services départementaux dans le cadre du dispositif de viabilité hivernale (83 400 €) ;
- le dispositif des contrats aidés (4 153 800 €) gérés précédemment par Initiatives 77 et par l'Education Nationale. La reprise progressive de la gestion de ces personnels mis à disposition des collègues, au fur et à mesure de l'échéance des contrats, s'est étalée sur 3 ans, de 2007 à 2009. L'enveloppe prévue au BP 2009 permettra d'assurer la rémunération et les charges patronales relatives à 299 agents contractuels. En parallèle, une recette de 1 367 000 € est prévue au titre de la participation de l'Etat au dispositif des contrats aidés.

L'ensemble de ces éléments conduit à un accroissement de 13,4 % par rapport aux crédits inscrits en 2008 pour les mêmes types de dépenses.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Rec. Masse salariale / Action sociale	795 040
Rec. Masse salariale / Administration Générale Moyens	1 000
Rec. Masse salariale / Administration Générale Personnel	232 850
Rec. Masse salariale / Culture, sports	25 500
Rec. Masse salariale / Développement économique	12 930
Rec. Masse salariale / Enseignement	1 376 500
Rec. Masse salariale / Prévention Médico-sociale	18 800
Rec. Masse salariale / Transports	20 800
Total de l'enveloppe de recettes 2009	2 483 420

L'ensemble de ces opérations de recettes concerne principalement :

- les remboursements, par l'Etat ou divers organismes, des dépenses de personnel afférentes aux agents départementaux mis à la disposition de leurs services,
- les remboursements de traitements réalisés par la société d'assurance garantissant les risques décès et accident de travail pouvant toucher le personnel départemental,
- l'aide à l'embauche d'agents bénéficiaires de contrats aidés, notamment dans le cadre de la reprise, par le Département de Seine-et-Marne, de la gestion des contrats aidés affectés à des fonctions d'ATTEE gérés précédemment par Initiatives 77 ou par l'Education Nationale,
- les recouvrements de cotisations sociales concernant certains agents détachés, avancées par le Département de Seine-et-Marne et remboursées par l'Etat.

L'augmentation des recettes constatée par rapport à l'exercice antérieur (+ 27,9 %) est liée au recouvrement de l'aide à l'embauche prévue dans le dispositif de contrats aidés, dispositif susceptible de concerner 299 bénéficiaires affectés dans les collèges du département en 2009, ainsi qu'au remboursement des dépenses de personnels mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, recette précédemment affectée sur le budget géré par la DGAS .

B) ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL**I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Accompagnement des personnels	79 000
Autres interventions / Administration Générale Moyens	209 420
Fournitures diverses	6 600
Prestations d'action sociale / Administration Générale Personnel	2 430 550
Santé / Administration Générale Moyens	359 400
Secours / Administration Générale Personnel	200 000
Subventions	1 122 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	4 406 970

Les crédits proposés dans le cadre de **l'Accompagnement des personnels** sont prévus en particulier pour l'organisation de colloques et séminaires à destination des agents départementaux. Sont ainsi régulièrement organisés des journées d'information pour les nouveaux personnels affectés dans les services du Conseil général, des séminaires retraite, des journées spécifiques pour accueillir les personnels transférés. Sont également prévus sur cette opération les crédits nécessaires au dispositif d'édition des cartes professionnelles.

L'évolution de cette opération, -67,8 % par rapport aux crédits inscrits en 2008, est liée à la nouvelle répartition des missions entre le Conseil général de Seine-et-Marne et le Comité des Œuvres Sociales, qui s'est vu confié la gestion de la fête de Noël organisée au bénéfice des enfants du personnel départemental et des enfants confiés aux assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'opération « **Autres interventions / Administration Générale Moyens** » comprend quant à elle :

- les crédits destinés au dispositif d'aide à l'installation des nouveaux arrivants mis en œuvre pour faire face à la pénurie de candidatures destinées à pourvoir les postes vacants au sein des services départementaux ; ce dispositif est basé sur 2 types d'aides relatives au logement, l'une sous forme de prêt, l'autre sous forme d'aide ;
- les crédits prévus au titre du contrat groupe prévoyance sociale ainsi que le financement de l'extension de la participation du Département aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, qui prévoit un nouveau fondement juridique au financement par les collectivités publiques des garanties de protection sociale complémentaires souscrites par les agents auprès des mutuelles. Néanmoins, nous sommes aujourd'hui toujours en attente des décrets d'application ;
- les crédits permettant d'octroyer une prime aux agents départementaux dans le cadre de l'attribution de la médaille départementale du travail, ou lors d'un départ en retraite, de même qu'une participation financière de l'employeur à l'assurance automobile payée par les agents lorsque ces derniers utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Ces dernières mesures, issues de la nouvelle répartition des missions sociales entre le Comité des Œuvres Sociales et le Département, ainsi que l'accroissement des effectifs, génèrent une augmentation des crédits proposés sur cette opération, de 53,5 %, par rapport à celle votée en 2008.

Les crédits prévus sur l'opération « **Prestations d'action sociale / Administration Générale Personnel** » permettront la prise en charge des prestations réglementaires et de l'aide sociale des services du Département augmentées de certaines aides confiées au COS jusqu'en février 2009. Il s'agit :

- de la participation aux frais de restauration des personnels départementaux, sous forme d'une subvention par repas ou de la prise en charge partielle de tickets restaurant ;
- des bourses d'études supérieures octroyées aux enfants du personnel ;
- des chèques vacances accordés aux agents départementaux ;
- de l'ensemble des prestations familiales directes regroupant des mesures telles que les participations aux frais de séjours en colonies de vacances auxquels participent les enfants du personnel, l'allocation pour enfant handicapé ou le financement des Chèques Emploi Service Universels, qu'il s'agisse du CESU garde d'enfants, du CESU vie quotidienne qui permet de bénéficier de services à domicile ou du CESU en faveur des handicapés, qui s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des personnes handicapées ;
- de l'aide à la rentrée scolaire, versée aux familles ayant au moins un enfant à charge inscrit dans le cycle primaire, secondaire ou poursuivant des études supérieures.

Évaluées à 1 606 000 €, les missions confiées antérieurement au COS contribuent, avec l'accroissement des effectifs départementaux, à l'augmentation de 207,2 % constatée sur l'opération 2009 par rapport à celle votée en 2008.

L'opération relative aux **actions de santé**, permet la prise en charge du dispositif de médecine préventive ainsi que des honoraires médicaux relatifs aux visites médicales d'embauche. La diminution des crédits proposés en 2009 par rapport aux crédits de paiement 2008 (- 23,8 %) est due à une modification de l'organisation de la médecine professionnelle suite au décret du 14 avril 2008 sur le rythme des visites médicales.

Par ailleurs, l'opération « **Secours / Administration Générale Personnel** » permettra l'octroi d'aides financières aux agents départementaux se trouvant en situation difficile. L'accroissement des effectifs, dû en grande partie aux transferts de personnels relevant de l'Education Nationale ou des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'Équipement, ainsi que la dégradation de la situation financière des bénéficiaires de secours, engendrent une évolution des crédits proposés au BP 2009 de plus de 28 % par rapport à ceux inscrits au titre de l'exercice 2008.

Enfin, la dernière opération « **Subventions** » concerne le versement de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, organisant des activités au bénéfice du personnel départemental. Ces crédits seront répartis entre les différentes structures concernées, lors des commissions permanentes, après étude des dossiers de demandes de subventions.

La diminution de 52,4 % proposée sur cette enveloppe prend en compte la nouvelle répartition des missions entre le Conseil général de Seine-et-Marne et le COS, qui se recentre ainsi sur des missions de culture et de loisirs.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Actions de communication interne	1 000
Recettes. Action Handicap	132 600
Total de l'enveloppe de recettes 2009	133 600

Sur l'opération « **Accompagnement des personnels** », est inscrite la participation de l'Etat à l'acquisition d'ouvrages mis à la disposition du personnel lors des permanences de la bibliothèque, dans la mesure où les agents de la Préfecture peuvent bénéficier de ce service. Bien que cette activité doive être confiée au COS dès le mois de mars 2009, une recette est prévue au budget primitif pour recouvrer les crédits dus au titre des achats réalisés en 2008.

Sur l'opération « **Recettes. Action handicap** », est inscrite la participation du FIPHFP au financement des actions de formation ou d'études de postes réalisées dans le cadre du plan d'actions en faveur des personnels reconnus handicapés.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

III – 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Aide au recrutement / Aide à l'installation	7 620	7 620
Prestations d'action sociale	193 750	193 750
Aménagements de postes	112 000	112 000
Total de l'AP de dépenses 2009	313 370	313 370

L'opération « **Aide au recrutement / Aide à l'installation** » complète le dispositif mis en place pour faciliter le recrutement de personnel, qui comprend un volet fonctionnement et un volet investissement. Dans ce domaine, il consiste en l'octroi d'un prêt destiné à financer la caution nécessaire lors de l'installation dans un logement. Cette enveloppe est identique à celle prévue en 2008.

L'opération « **Prestations d'action sociale** » comprend :

- les crédits permettant l'octroi de prêts d'honneur aux agents départementaux qui rencontrent des difficultés financières ;
- les crédits nécessaires à l'acquisition de sièges autos mis à disposition pour les enfants du personnel, dans le cadre d'un dispositif mis en place en 2004.

L'augmentation sollicitée au BP 2009 (7,8% par rapport à l'enveloppe de 2008) est liée à l'accroissement des effectifs, avec notamment la prise en charge de nouveaux personnels transférés en janvier 2009, soit environ 250 agents supplémentaires.

L'opération « Aménagements de postes » :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnels reconnus handicapés, le Conseil général doit conclure une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Cette convention fait l'objet d'un rapport séparé.

En contrepartie du soutien financier accordé par cet organisme, le Conseil général s'engage à réaliser un plan d'actions qui prévoit notamment l'aménagement des postes de travail, tant par l'acquisition de matériels spécifiques que par la réalisation de travaux d'aménagement des locaux, ainsi que l'organisation de formations particulières pour accueillir ou maintenir les travailleurs handicapés dans leur emploi. L'ensemble de ces actions nécessite ainsi l'inscription de crédits tant en investissement qu'en fonctionnement, en dépenses et en recette.

Sont inscrits sur cette opération, les aménagements de postes prévus en 2009, dans le cadre de la convention avec le FIPHFP.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 313 370 € pour les dépenses d'investissement.

III - 2 RAPPEL DE L'OPERATION DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses antérieure au BP 2009 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Réhabilitation du RIAM	2008	257 829	174 809
Total des CP 2009			174 809

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet de réhabilitation du Restaurant InterAdministratif de Melun, compte tenu de l'état de vétusté de ses locaux et des dysfonctionnements constatés au regard des règles d'hygiène et de sécurité. Un projet de convention prévoit les modalités de financement pour chacun des services dont les agents déjeunent au RIAM. Estimée en fonction de la fréquentation du restaurant, la participation du Conseil général de Seine-et-Marne pour l'année 2009 s'élève à 174 809 €.

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 488 179€ pour les dépenses d'investissement.

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2009 en €
Aide au recrutement / Aide à l'installation	2 160	2 160
Prestations d'action sociale	87 460	87 460
Recette Action Handicap	106 345	106 345
Total de l'AP de recettes 2009	195 965	195 965

Les recettes sur les opérations "**Aide au recrutement / Aide à l'installation**" et "**Prestations d'action sociale**" correspondent au remboursement des prêts octroyés aux agents

départementaux dans le cadre des dispositifs décrits au chapitre précédent, à savoir, l'aide au recrutement et l'aide octroyée au personnel qui rencontre des difficultés financières.

La recette inscrite sur l'opération "**Recette. Action Handicap**" correspond à la participation du FIPHFP au financement des aménagements de postes de travail, qu'il s'agisse d'acquisition de matériels ou de la réalisation de travaux.

Le total des crédits 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 195 965 € pour les recettes d'investissement.

C) FORMATION

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Formation / Action sociale	334 700
Formation / Administration Générale Moyens	137 500
Formation /Administration Générale Personnel	629 700
Formation /Aménagement – Environnement	54 870
Formation / Culture, sports	33 200
Formation / Enseignement	51 000
Formation / Réseaux – Infrastructures	316 100
Formation / Transports	9 680
Formation / Groupes élus	3 200
Formation des élus	25 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	1 594 950

L'ensemble de ces opérations permettra de financer les stages de formation proposés à l'ensemble du personnel départemental, en complément des actions organisées par le CNFPT. Ces actions s'adressent principalement au personnel permanent affecté dans les services du Département, mais également aux apprentis.

L'enveloppe globale proposée au BP 2009 permettra, la reconduction du plan de formation annuel comprenant :

- l'organisation de formations dans les domaines de l'informatique et de la bureautique, de l'hygiène et de la sécurité, du management, ainsi que des stages techniques spécifiques à chaque direction ;
- l'organisation de formations spécifiques pour les agents affectés dans les établissements d'enseignement (ATTEE), ainsi que pour les personnels transférés des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'Equipement (DDE), et en particulier les permis poids lourds et les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité;
- l'organisation de formations qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21 du Département ;
- l'organisation de formations qui seront consacrées à la réalisation des actions collectives transverses de formation au développement durable, dans le cadre de l'action 32A de l'agenda 21 : « former les agents au développement durable » pour 20 000 €. En 2008 cette formation était prise en charge par le CNFPT ;
- le règlement de frais annexes tels que les locations de salles utilisées pour les sessions de formation, les frais de restauration, les frais de déplacement ;

- l'acquisition de documentation destinée à l'accompagnement des agents dans le cadre de leur formation professionnelle.

Cette enveloppe, permettra, également, de financer des actions nouvelles, et découlant pour certaines de politiques impulsées en 2008 :

- développement du projet management avec la mise en place de formations ayant pour objet l'entretien annuel d'évaluation, destinées à l'ensemble des agents (hors cadres et ATTEE) ;
- mise en œuvre de formations pour les correspondants formation ;
- développement du réseau de formateurs internes au Conseil général ;
- mise en place d'actions de formation pour lutter contre l'illettrisme ;
- organisation de formations relatives au contrôle de gestion afin de sensibiliser l'ensemble des cadres aux contraintes budgétaires ;
- projets de services mis en œuvre au sein de chaque direction.

La diminution de crédits de 10 % constatée par rapport aux crédits inscrits en 2008, s'explique par les reports sollicités sur l'exercice 2008, et destinés au financement d'actions longues ou organisées sur 2 exercices. L'enveloppe globale, qui comprend également la réintégration, sur le budget général, des dépenses de formation précédemment affectées sur le budget annexe des laboratoires, est conforme aux orientations prises dans le cadre du Plan Pluriannuel de Fonctionnement et porte à 1,8 % l'augmentation des crédits destinés à la formation des agents départementaux.

Par ailleurs, dans le cadre de ce programme « Formation », je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions à intervenir pour la mise en œuvre des différentes actions prévues au titre du plan de formation 2009.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Recettes. Formation	1 200
Total de l'enveloppe de recettes 2009	1 200

Cette opération concerne la participation de l'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux aux frais de formation des agents en formation initiale. Une reconduction de l'enveloppe 2008 est proposée.

D) FRAIS DE DEPLACEMENT**I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Déplacements et missions / Administration générale	8 000
Frais de déplacement / DABC	23 500
Frais de déplacement / DDT	11 000
Frais de déplacement / DEE	36 000
Frais de déplacement / DF	5 000
Frais de déplacement / DGAE	5 000
Frais de déplacement / DPR	100 000
Frais de déplacement / DSJ	3 000
Frais de déplacement / DEESF	4 000
Frais de déplacement / DGAS	1 410 000
Frais de déplacement / SDM	35 500
Frais de déplacement / DSI	12 000
Frais de déplacement / DT	3 000
Frais de déplacement / Médiathèque	22 000
Frais de déplacement / DRH	7 800
Frais de déplacement / DAPMD	31 060
Frais de déplacement / DAC	17 000
Déplacements et missions / Conseillers Généraux	114 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	1 847 860

Les crédits affectés aux frais de déplacement relatifs à l'ensemble des agents départementaux et aux élus sont regroupés dans ce programme. Ils sont destinés à la prise en charge des frais professionnels avancés par les personnels lors de leurs déplacements dans le cadre du service, et par les élus dans le cadre de leur fonction. Une augmentation de 2,9 % est proposée pour l'ensemble du programme, par rapport aux crédits inscrits en 2008. Cette augmentation est liée à 3 facteurs principaux, qui sont :

- la revalorisation du taux des indemnités kilométriques,
- la prise en compte, en année pleine, de l'intégration des travailleuses familiales dans les services de la DGAS,
- l'imputation sur ce programme, des frais de déplacement générés par l'activité des musées départementaux, dépenses affectées jusqu'en 2008 sur des programmes propres aux musées.

E) VACATAIRES DGAS**I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Vacataires DGAS / Prévention médico-sociale	122 300
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	122 300

Ce programme est constitué des frais de personnel relatifs aux agents employés en qualité de vacataire à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité. Il s'agit principalement des personnels assurant la garde des enfants pendant la formation des assistants familiaux.

La reconduction de ces crédits est proposée, sachant qu'en 2009 seront à nouveau organisées des actions de formation destinées aux personnels agréés avant janvier 2007, et qui n'ont pu bénéficier de la totalité des formations nécessaires, de même qu'il faudra assurer le remplacement des assistants familiaux agréés après le 1^{er} janvier 2007, et qui assisteront aux stages organisés dans le cadre de leur 2^{ème} module de formation.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2009,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/07 des rapports soumis à la commission
n° 2 – Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. ÉLU
Commission n° 2 – Administration Générale et Personnel

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Ressources Humaines : Budget Primitif 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Sur le programme «Action sociale en faveur du personnel».

I - Pour les dépenses d'investissement :

d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Aide au recrutement / Aide à l'installation	7 620
Prestations d'action sociale	193 750
Aménagements de postes	112 000
Total de l'AP de dépenses 2009	313 370

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les subventions suivantes (bénéficiaires ou enveloppes):

Bénéficiaires ou enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2008 en €
Associations Culture & Sports	CP	15 000
Autres associations	CP	189 000
COS	AD	918 000

*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

2/07 14

Sur le programme « Formation », pour les dépenses de fonctionnement, d'autoriser le Président du Conseil général à signer les conventions à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation 2009.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

